



123

FCPR

PRIVATE ASSETS MULTI STRATEGIES

Un fonds diversifié cherchant à accéder aux meilleures équipes de capital-investissement*

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.

* Selon la société de gestion. Investir dans le Fonds comporte un risque de perte en capital.

Sommaire

00 - PROFILS DE RISQUE

Avertissements

Page 3

01 - À LA DÉCOUVERTE DU CAPITAL INVESTISSEMENT

Qu'est-ce que le capital investissement ?

Page 4

02 - LE FONDS DE FONDS

Une solution d'investissement clé en main

Page 5

L'expertise d'123 IM dans la gestion de fonds de fonds

Page 6

03 - PRÉSENTATION DU FONDS

Un fonds de fonds unique spécialement créé par 123 IM

Page 7

Pourquoi investir dans le Fonds ?

Page 8

Une sélection diversifiée

Page 9

L'allocation cible du Fonds

Page 10

Exemples de Fonds à l'étude

Page 11

Caractéristiques générales

Page 12

Frais

Page 13 & 14

Avertissements

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

La performance du Fonds n'est pas garantie et le capital investi par le porteur de parts du Fonds pourrait ne pas lui être restitué.

RISQUE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS DE MANIÈRE GÉNÉRALE

Le Fonds n'offre aucune garantie de protection en capital. L'Investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement. Les Investisseurs ne devraient pas réaliser un investissement dans le Fonds s'ils ne sont pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte. Tout investisseur potentiel doit être conscient que les Investissements sont soumis aux fluctuations particulières de leurs sous-jacents qui peuvent différer de celles des marchés financiers ou des prévisions estimées par la Société de Gestion. Un investissement doit être réalisé uniquement par les personnes qui peuvent supporter une perte totale de leur investissement. Il n'est pas garanti que la valeur des placements s'appréciera ni que les objectifs d'investissement du Fonds seront effectivement atteints. Seuls sont relevés ici les risques estimés, à la date du présent Règlement, comme susceptibles d'avoir un impact défavorable significatif sur le Fonds, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son évolution. Il ne peut être exclu que d'autres risques non identifiés à ce jour comme significatifs puissent évoluer ou se matérialiser après la Date de Constitution du Fonds. Il appartient à chaque investisseur potentiel d'analyser le risque inhérent à un tel investissement dans le Fonds et de se forger sa propre opinion indépendamment des informations communiquées par la Société de Gestion.

RISQUE LIÉ À L'INVESTISSEMENT DANS DES FIA ET À LA GESTION DISCRÉTIONNAIRE

En fonction des Fonds sous-jacents sélectionnés conformément à l'article 3.1.2 du Règlement, la Société de Gestion n'aura pas toujours la maîtrise de la mise en œuvre de la politique d'investissement des FIA dans lesquels le Fonds sera investi ni des décisions d'investissement et/ou de désinvestissement prises par ces FIA. Le succès de chaque FIA est substantiellement dépendant de son gestionnaire et de son équipe d'investissement. La cessation de participation à la gestion d'un FIA d'un ou plusieurs

membres de l'équipe d'investissement du FIA concerné pourrait impacter la performance dudit FIA. Des restrictions contractuelles viendront limiter la capacité qu'aura le Fonds de transférer les parts qu'il détient dans un FIA telles que le consentement préalable du gestionnaire du FIA concerné. Par conséquent, il existe un risque significatif qu'un FIA ne puisse atteindre ses objectifs d'investissement s'il ne peut céder ses participations pour un prix attractif. Les FIA dans lesquels le Fonds sera investi pourront par ailleurs être amenés à faire des distributions en nature à leurs investisseurs [en ce compris le Fonds]. Le Fonds n'aura aucun contrôle sur la durée effective de la procédure de liquidation des FIA dans lesquels il sera investi qui pourrait survenir après la date de mise en liquidation du Fonds. Dans un tel cas, le Fonds pourrait être contraint de céder ses Investissements dans le cadre de sa propre liquidation à des conditions non optimales, ce qui pourrait impacter sa performance.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Fonds étant principalement investi dans des titres par nature peu ou pas liquides, il pourrait ne pas être en mesure de vendre à court terme certains de ses actifs. Le rachat des parts par le Fonds pourrait donc ne pas être immédiat. Conformément à l'article 10 du Règlement, les porteurs de parts pourront demander le rachat total ou partiel de leurs Parts A pendant la Durée de vie du Fonds dans les conditions et limites prévues l'article 10 du Règlement. Les investisseurs doivent être conscients que même s'ils disposent de la faculté de demander le rachat de leurs parts dans le Fonds dans les conditions prévues au Règlement, il n'existe aucune garantie que le Fonds soit en mesure d'exécuter leur demande de rachat même partiellement.

RISQUE LIÉ À LA VALORISATION DES ACTIFS DU FONDS

La valorisation des titres non cotés détenus par le Fonds est effectuée suivant des principes et méthodes de valorisation déterminés par la Société de Gestion. Ainsi, cette valorisation peut ne pas refléter le prix reçu par le Fonds en contrepartie d'une cession ultérieure desdits titres. Notamment, cette cession peut s'effectuer à un prix inférieur à la dernière valorisation des titres concernés.

RISQUE LIÉ AU NIVEAU DES FRAIS

Le Fonds est exposé à un niveau de frais élevé. La rentabilité de l'investissement envisagé suppose une performance élevée des actifs sous-jacents.

RISQUE DE DIVERSIFICATION INSUFFISANTE

Il n'y a aucune assurance quant au degré de diversification géographique et sectoriel des investissements, qui sera effectivement atteint par le Fonds. Le Fonds peut participer à un nombre limité d'investissements, et en conséquence, la rentabilité du Fonds peut être substantiellement et défavorablement impactée en cas de conjoncture défavorable du/des secteurs d'activité ou de la/des zones géographiques dans lesquels le Fonds est investi.

RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Les risques en matière de durabilité désignent, conformément au Règlement SFDR, un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social, ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative, réelle ou potentielle, sur la valeur des investissements réalisés par le Fonds.

RISQUES LIÉS AUX PANDÉMIES DE TYPE CORONAVIRUS (COVID-19)

L'évolution, la durée et l'impact potentiel de la pandémie liée au Covid-19 sont incertains à ce stade, mais la Société de Gestion estime qu'elle pourrait avoir un effet négatif sur plusieurs aspects des activités du Fonds. La performance de certains secteurs ou de certaines participations en portefeuille pourrait en particulier diminuer significativement du fait de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Les autres facteurs de risque sont détaillés dans le Prospectus du Fonds.

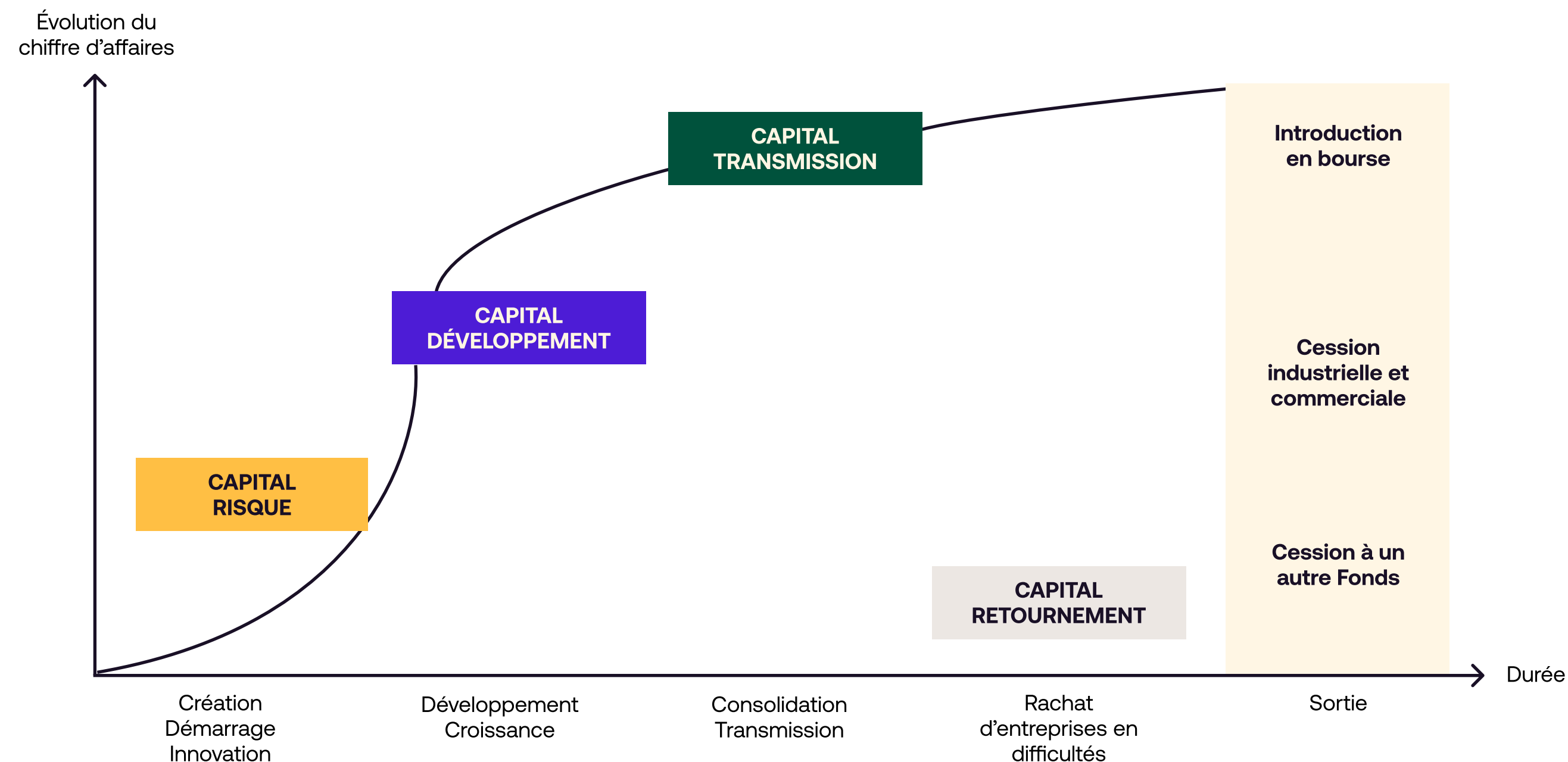
Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du FIA, avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Qu'est-ce que le capital investissement ?

Le capital investissement regroupe l'ensemble des opérations qui consistent à prendre des participations au capital de sociétés non cotées. Ces prises de participation sont effectuées par des professionnels spécialisés ayant comme principal objectif la réalisation de plus-values substantielles en contrepartie d'un risque de perte en capital, dans un délai généralement compris entre 4 et 10 ans.

Quels sont les cycles de vie d'une entreprise nécessitant un besoin de financement ?

Le capital investissement est un accompagnement financier fondamental des entreprises non cotées tout au long de leur cycle de vie. Il regroupe plusieurs types de métiers.



Une diversité de stratégies

Capital-risque

Le capital-risque (Start-up) : intervention au démarrage de la nouvelle entreprise ou pendant son tout premier développement. Cette stratégie étant considérée comme la plus risquée, elle ne fera pas partie de l'allocation du FCPR Private Assets Multi Stratégies*.

Capital-développement

Le capital-développement : intervention dans une entreprise mature et rentable, lors d'une nouvelle phase de développement (lancement d'une nouvelle gamme de produits, renouvellement de l'appareil de production, etc.).

Capital-transmission

Le capital-transmission (LBO : leverage buy out ; LMBO : leverage management buy out) : intervention en capital au moment d'une cession d'entreprise.

*Investir dans le Fonds comporte un risque de perte en capital et d'illiquidité

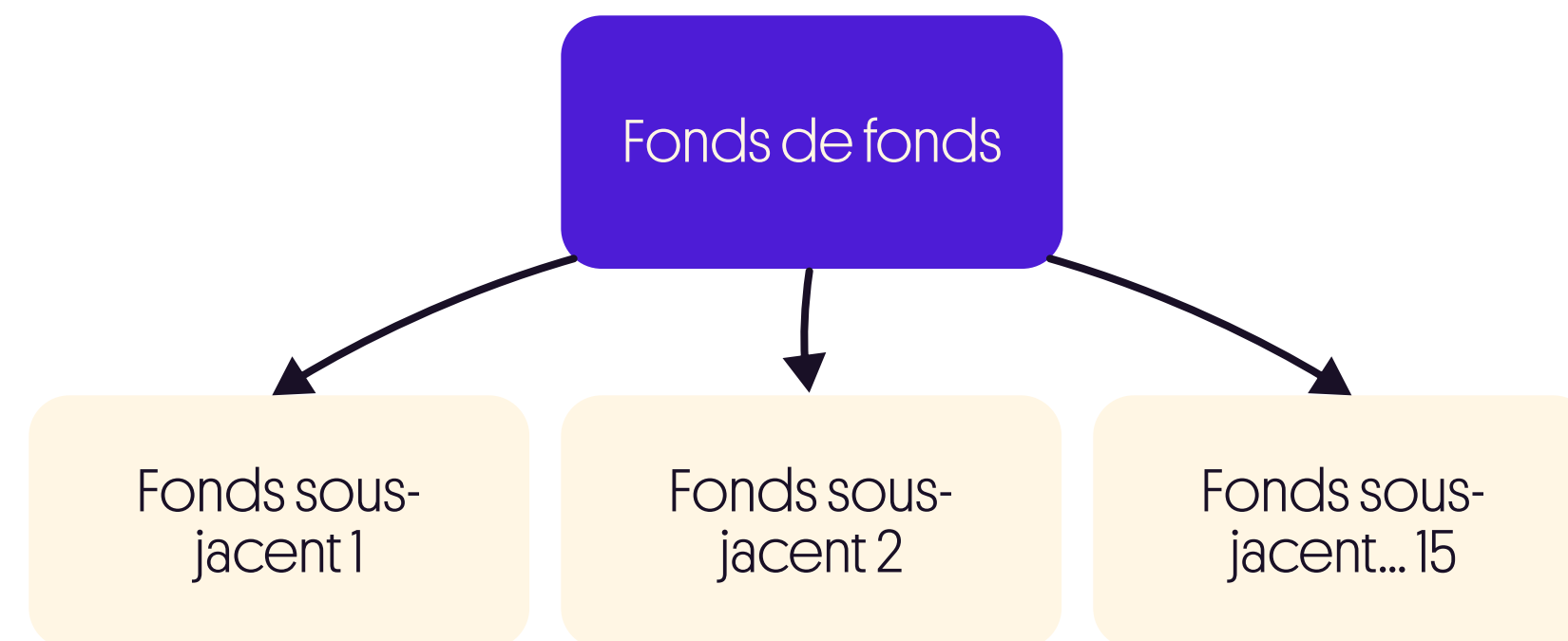
Une solution d'investissement clé en main en contrepartie de frais*

Qu'est-ce qu'un fonds de fonds ?

Le fonds de fonds consiste à investir dans des véhicules d'investissement dont l'objet est de prendre des participations dans des entreprises. Les fonds d'investissements sous-jacents définissent chacun leur stratégie d'investissement permettant ainsi d'accéder à un portefeuille d'entreprises très diversifié tant sur les secteurs d'activités que sur l'expertise des équipes de gestion.

Fonctionnement d'un fonds de fonds

Au travers d'un fonds de fonds, vous cherchez à renforcer la diversification en investissant dans une multitude d'entreprises appartenant à des secteurs et des géographies différentes sur plusieurs années. Cette diversification permet de réduire potentiellement le profil de risque de votre investissement, bien que ni le capital ni la performance ne soient garantis.



Pourquoi investir dans un fonds de fonds ?

En investissant dans un fonds de fonds, vous disposez d'une offre clé en main, équivalente à celle dont disposent les plus importants acteurs de la gestion privée ou les investisseurs institutionnels, à savoir :

- Un portefeuille diversifié à forte conviction d'après la société de gestion
- Une sélection de gérants faite par des professionnels de l'investissement en non coté
- Des fonds sous-jacents traditionnellement réservés aux seuls institutionnels
- Un ticket d'entrée accessible
- Un accès simplifié: souscription en direct ou via l'assurance vie française ou luxembourgeoise.

Est-ce risqué d'investir dans un fonds de capital investissement ?

Investir dans un fonds de capital investissement présente différents risques. Les principaux risques sont : le risque de perte en capital car il n'y a pas de garantie sur la restitution du capital initialement investi, le risque de liquidité puisque ces fonds investissent dans des actifs non cotés en bourse, etc. Ces risques sont systématiquement précisés dans la documentation contractuelle du fonds**.

* Les frais sont présentés page 13.

** L'ensemble des facteurs de risques est décrit à l'Article 3.4 du Règlement du Fonds, auquel les investisseurs sont invités à se référer. Un investisseur ne doit pas investir dans le Fonds s'il estime ne pas accepter ces risques, ou ne pas pouvoir en subir les conséquences.

L'expertise d'123 IM dans la gestion de fonds de fonds

Un savoir-faire reconnu

Depuis 2002, 123 IM gère ou commercialise des fonds de fonds diversifiés ou dédiés. Plus de 20 véhicules ont ainsi été créés, eux même investis dans une centaine d'équipes de gestion de renom*.



Une équipe d'experts du capital-investissement

123 IM dispose de 30 professionnels de la gestion dont 5 sont dédiés à la structuration et la gestion de fonds de fonds. Avec plus de 85 ans d'expérience combinée dans le capital-investissement, notre équipe dédiée dispose d'un savoir-faire et d'une expertise incontestés dans la construction de portefeuilles de fonds de fonds.

Les critères pertinents selon la société de gestion pour le processus de sélection des fonds d'investissement comprennent : les performances passées des gestionnaires, la structure de l'équipe d'investissement et les conditions du fonds d'investissement (stratégie, conditions financières, clauses de gouvernance, etc.).

Un track record solide



*Selon la société de gestion. Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les investissements passés ne présagent pas des investissements futurs. Les performances des fonds sous-jacents ne sont pas nécessairement représentatives de la performance du FCPR Private Assets Multi Stratégies. Investir dans le capital investissement comporte un risque de perte en capital et d'illiquidité.

Un fonds de fonds unique spécialement créé par 123 IM



Allocation

Un accès au meilleur du Capital-investissement institutionnel, selon la société de gestion, en contrepartie de frais grâce à une allocation sur mesure

- **15 fonds sous-jacents**
- Pouvant correspondre à environ 200 entreprises non cotées accompagnées*



Horizon d'investissement cible**

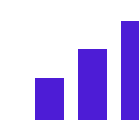
La durée de blocage est de **8 ans** prorogable deux fois 1 an sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 15 février 2033***



Diversification

Une **grande diversification** en termes de :

- Stratégie d'investissement (dette, equity, infrastructure, immobilier...)
- Zone géographique (principalement Europe)
- Taille des entreprises (PME et ETI)
- Société de gestion gérant les fonds sous-jacents (page 11)



Rendement

Un rendement annuel net cible** de **9%** en contrepartie d'un risque de perte en capital sur une durée de placement de 10 ans minimale



Souscription minimum

Fonds en format FCPR**, accessible à partir de **5 000€** (hors droits d'entrée)



Éligibilité

Éligible à l'**assurance-vie française** (en cours de référencement) et **luxembourgeoise, nominatif pur ou administré**, éligibilité **PEA-PME******



* Le nombre d'entreprises accompagnées n'est ni garanti, ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion.

** Le rendement et la durée d'investissement ne sont pas garantis. Ils ne constituent qu'un objectif de gestion. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

*** Cette date est susceptible d'évoluer en fonction de la date de constitution du Fonds.

**** Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et les dispositifs présentés sont susceptibles d'être modifiés ultérieurement. Les investisseurs doivent consulter leurs propres conseils au préalable d'un investissement.

Pourquoi investir dans le Fonds* ?

1

Chercher à bénéficier du potentiel de performance du capital investissement

2

Accédez à une qualité de gestion institutionnelle : une classe d'actifs traditionnellement réservée aux investisseurs professionnels **via notre Fonds accessible à partir de 5 000€** (hors droits d'entrée)

3

Investissez dans un fonds unique spécialement créé par 123 IM permettant d'accéder à un portefeuille diversifié de 15 Fonds, ce qui pourrait correspondre à environ 200 entreprises** non cotées afin de mitiger potentiellement le risque

4

Donner du sens à votre épargne en participant au financement de l'économie réelle

5

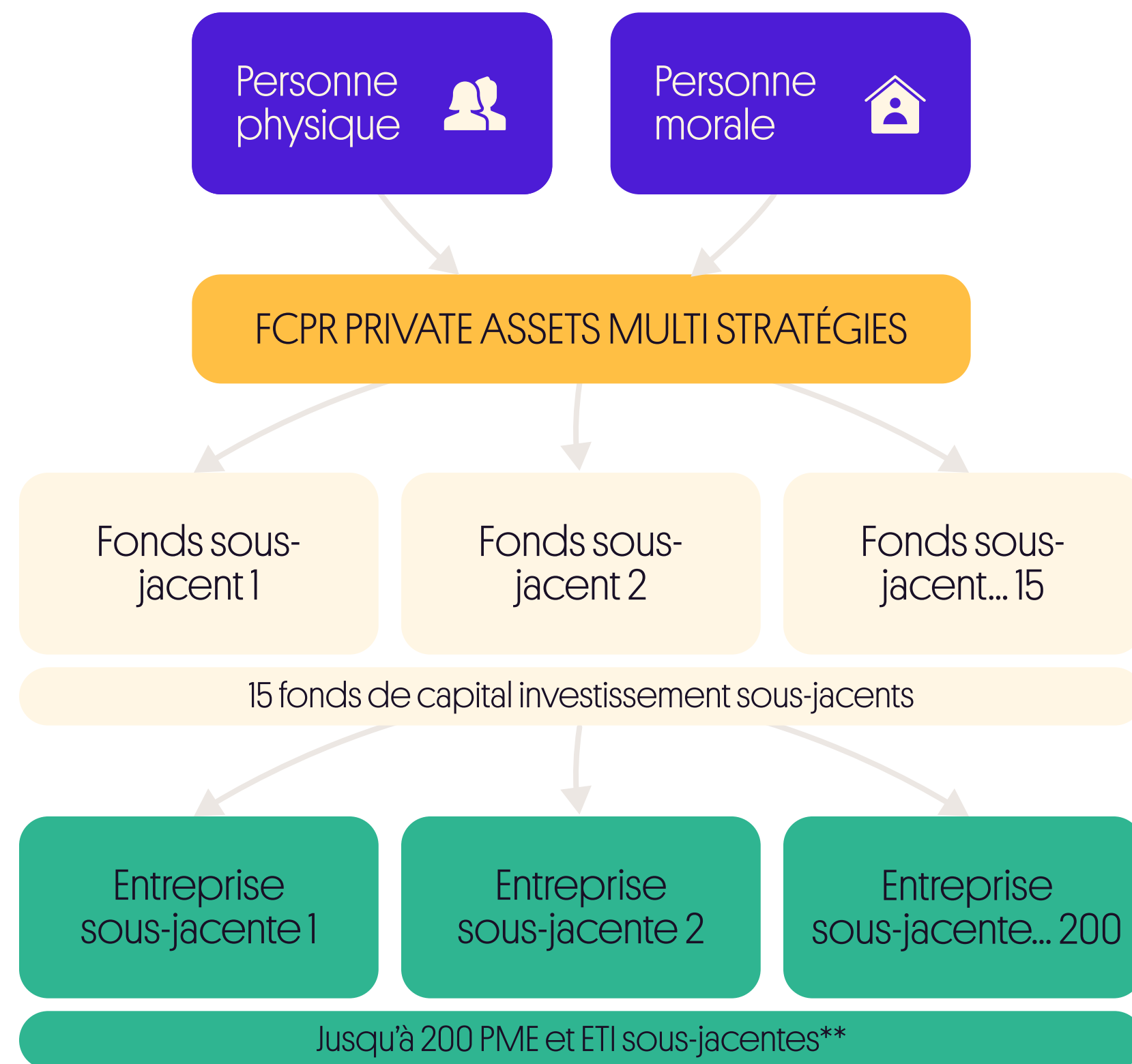
Appuyez-vous sur une équipe de gestion expérimentée pour la sélection et la gestion du fonds

*Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

** Le nombre d'entreprises accompagnées n'est ni garanti, ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion.

Une sélection diversifiée

15 Fonds de capital investissement pouvant correspondre à environ 200 entreprises non cotées**



Nos prérequis pour la sélection de fonds

Équipe de gestion

Des gérants au track record prouvé*** sur la durée

Allocation géographique

Des fonds permettant de construire une allocation géographique cible diversifiée selon les opportunités** (principalement Europe à hauteur de 60% mais aussi France et reste du monde)

Couple rendement/risque

Des fonds spécialisés sur différentes stratégies d'investissement pour s'assurer d'un meilleur couple rendement/risque

Allocation sectorielle

Des fonds concentrés sur des secteurs porteurs, en croissance pérenne et peu cycliques selon la société de gestion**

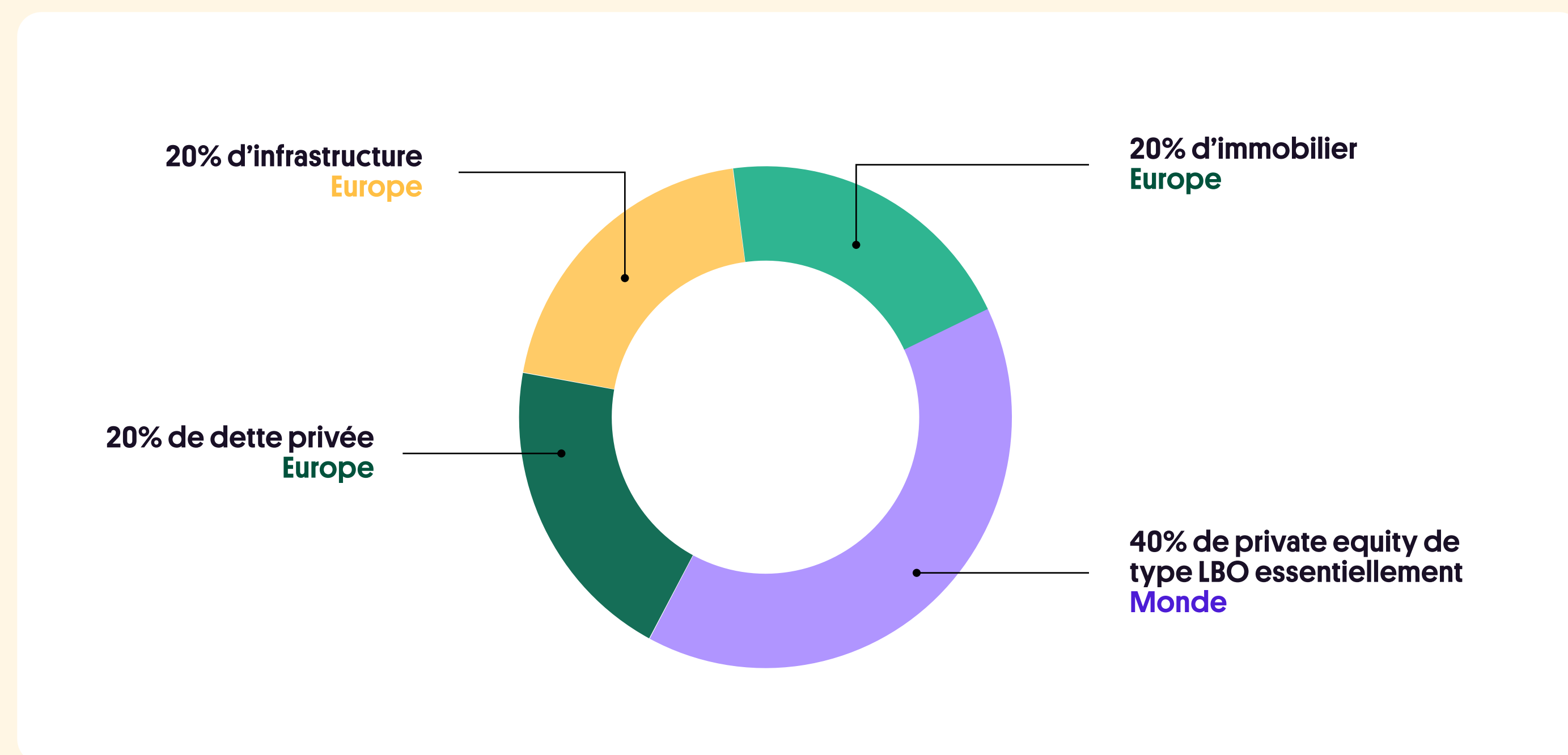
* Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

** Le nombre d'entreprises accompagnées et l'allocation géographique et sectorielle ne sont ni garantis, ni contractuels et ne constituent qu'un objectif de gestion.

*** Selon la société de gestion

L'allocation cible du Fonds*

Une diversification stratégique, géographique et sectorielle



L'allocation ci-dessus dépendra des opportunités de levées et du contexte de chacune des thématiques. Ainsi, la Société de Gestion pourra modifier l'allocation cible.

Le Fonds sera investi au maximum à hauteur de 40% dans des fonds gérés par 123 Investment Managers

*Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

Exemples de Fonds à l'étude** pouvant être intégrés dans le portefeuille*



*Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

**Les sociétés de gestion présentées et leurs stratégies d'investissement ont été présélectionnées par 123 IM. Elles ont vocation à représenter les premiers investissements du Fonds pour autant que la période de collecte du Fonds coïncide avec la période de souscription de ces fonds.

Caractéristiques générales**

Nom du fonds	FCPR PRIVATE ASSETS MULTI STRATEGIES
Société de gestion	123 Investment Managers
Forme juridique	FCPR
Sous-jacent	Le Fonds a pour objet d'investir dans les fonds d'investissement sous-jacents, lesquels investiront dans des entreprises cotées ou non sur un Marché Réglementé et ne privilégiera aucun secteur d'activité. Le Fonds est un fonds de fonds dont l'objet est d'investir dans une sélection diversifiée de fonds de capital investissement. Les fonds sous-jacents sélectionnés pourront être des fonds nationaux ou paneuropéens investissant dans les entreprises en fonds propres ou quasi-fonds propres. Aucune répartition géographique des investissements ne sera prédéterminée.
Zone géographique	Monde
Durée de blocage ***	8 ans prorogeable 2 fois 1 an (hors période de souscription), soit jusqu'au 15 février 2033****
Rendement annuel cible net***	9%
Valorisation	Bimensuelle
Investissement minimum	5 000€ (hors droits d'entrée)
Dépositaire	RBC Investor Services Bank France -105 rue de Réaumur 75002 Paris
Éligibilité *****	Éligible à l'assurance-vie française (en cours de référencement) et luxembourgeoise, compte titres, nominatif pur et administré, éligibilité PEA-PME
Nombre de lignes en portefeuille	15 fonds sous-jacents
Taille cible	150 M€
Classification SFDR	Article 6, du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers
Frais	L'ensemble des frais est présenté en pages 13 et 14

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 10 ans, [sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement]. Le fonds commun de placement à risques est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement à risques décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

* Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

** Les données présentées n'ont pas vocation à se substituer à la documentation juridique du FCPR Private Assets Multi Stratégies. Les données vous sont présentées à titre informatif et n'ont pas de force contractuelle.

*** Le rendement et la durée d'investissement ne sont pas garantis. Ils ne constituent qu'un objectif de gestion. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

**** Cette date est susceptible d'évoluer en fonction de la date de constitution du Fonds.

***** Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et les dispositifs présentés sont susceptibles d'être modifiés ultérieurement. Les investisseurs doivent consulter leurs propres conseils au préalable d'un investissement.

Frais - Parts A

Catégorie agrégée de frais	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS MAXIMAUX (TFAM MAXIMAUX)	
	TFAM gestionnaire et distributeur	dont TFAM distributeur
Droits d'entrée	0,50%	0,50%
Commission de gestion	1,40%	1%
Frais de constitution	0,075%	0%
Frais divers récurrents	0,45%	0%
Frais de fonctionnement non récurrents	0,20%	0%
Frais indirects	2%	0%
Total	4,625% = valeur du TFAM-GD maximal	1,50% = valeur du TFAM-D maximal

*Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Frais - Parts A2

Catégorie agrégée de frais	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS MAXIMAUX (TFAM MAXIMAUX)	
	TFAM gestionnaire et distributeur	dont TFAM distributeur
Droits d'entrée	0,50%	0,50%
Commission de gestion	1,80%	1,40%
Frais de constitution	0,075%	0%
Frais divers récurrents	0,45%	0%
Frais de fonctionnement non récurrents	0,20%	0%
Frais indirects	2%	0%
Total	5,025% = valeur du TFAM-GD maximal	1,90% = valeur du TFAM-D maximal

*Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.



94, rue de la Victoire
75009 Paris France
Tél. : + 33 (0)1 49 26 98 00
www.123-im.com

Février 2023

© 123 Investment Managers

Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (agrément GP 01-021) - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 534.706 euros, sis 94 rue de la Victoire 75009 Paris - R.C.S. PARIS B 432 510 345 - Code APE 6430Z